

**var PP3003 - Droit au MAF - individu ([Population](#))****Description**

Cette variable indique si la personne figurant dans le système du maximum à facturer (MAF) a droit au MAF social ou au MAF revenus dans son ménage. Si la variable [PP3001](#) désigne un ménage dont seule une partie a droit au MAF social, cette variable permet de distinguer les personnes ayant droit au MAF social de celles qui n'y ont pas droit.

*Codification***Valeur Signification**

0	Droit au MAF revenus
1	Droit au MAF social sur la base de l'intervention majorée
2	Allocation d'aide aux personnes handicapées (jusqu'en 2005)
3	Allocations familiales majorées (reçoit chaque année des allocations et ne bénéficie pas d'une intervention majorée).

*Remarques*

- Le Maximum à facturer (MAF) est un système de remboursement introduit en 2002 visant à assurer l'accessibilité des soins. Le droit au MAF est un **droit familial**. Lorsque le total des tickets modérateurs du ménage dépasse le plafond du ticket modérateur, les membres du ménage ont droit à des remboursements MAF. Vous trouverez à la variable [PP3001](#) davantage d'informations sur les deux types de MAF (MAF social et MAF revenus) ainsi que les deux définitions différentes du ménage auxquels ces droits MAF sont liés. Les variables [PP3004](#) et [PP3005](#) indiquent si le ménage (PP3004) ou certains membres du ménage (PP3005) ont effectivement reçu des remboursements MAF.
- À partir de 2006, la valeur 2 est intégrée à la valeur 1.
- La valeur 3 est une catégorie en voie d'extinction. Elle concerne les enfants qui, au 4 juillet 2002, recevaient des allocations familiales majorées et avaient droit aux allocations familiales majorées au cours de l'année civile concernée. Cela représente moins de 0,5 % de la population. Un autre plafond du ticket modérateur s'applique à ces personnes.
- Relation avec PP3001 (à partir de 2006):
  - PP3001 = 1: l'ensemble du ménage a droit au MAF social et PP3003 correspond à 1 pour tous les membres du ménage.
  - PP3001 = 2: l'ensemble du ménage a droit au MAF revenus. PP3003 correspond à 0 pour tous les membres du ménage.
  - PP3001 = 4: une partie du ménage a droit au MAF social. PP3003 correspond à 1 pour les membres du ménage qui ont droit au MAF social et à 0 pour les autres membres du ménage.
- Dans la première version des datasets Population (vs1), cette variable est basée sur une information incomplète ou temporaire, et donc peu fiable. Dans la seconde version (vs2), l'information est fiable.

**Disponible**

Database	Variantes	Premières données	Dernières données
<a href="#">Population</a>	ALL	2002-01-01	2025-12-31

**Code**

PP3003

**Format SAS**

1. (numeric)

**Variable(s) équivalente(s)**

- [PP3001-Droit au MAF - ménage](#)
- [PP3004-Remboursement et plafond MAF - ménage](#)
- [PP3005-Remboursement et plafond MAF - individu ou partie du ménage](#)

**Mots clés**

[Caractéristiques socio-démographiques](#),  
[Avantages et statuts](#)